

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

L'AN deux mil vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VARENNES-SUR-MORGE, dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier MICHEL, Maire.

**Heure du début de la séance : 18h45**

## **PRÉSENTS :**

MICHEL. D, ROULIN. F, SALGUES. J, GRIMBERG. B, MEYER. J.F, FERNANDEZ S., GROSS M, LE CLANCHE H.

## **ABSENTS représentés :**

**M. Benjamin MARQUANT, conseiller**

*A donné pouvoir à Didier MICHEL*

**Mme Floriane FAYE, conseillère**

*A donné pouvoir à Bruno GRIMBERG*

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mr Franck ROULIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## **Délibération 04-04-25-2022-01 :**

**Annule et remplace la délibération 02-24-2022-04 du 24 février 2022**

**Projet « mini stadium » : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention**

Monsieur Bruno GRIMBERG, 2ème adjoint présente au Conseil municipal le projet de création d'un « Mini-stadium » communal.

*Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.*

Le programme de travaux :

Prévoit la création d'une plateforme en enrobé (devis établi par la Société EUROVIA Vinci de Clermont-Ferrand) pour 20 662.22 € HT, ainsi que la fourniture et la pose du city stade pour 36 738.00 € HT (devis établi par la Société ESA Sports de Roanne).

Le coût global de l'opération, assistance à maîtrise d'ouvrage incluse, est estimé à :  
**57 400.22 € HT.**

Monsieur Bruno GRIMBERG, adjoint propose au Conseil de délibérer sur la modification du plan de financement prévisionnel exposé lors du Conseil municipal du 24 février 2022 du fait de la non éligibilité de la commune à une subvention de l'ANS (lié à modification du CRTE de RLV avec suppression du volet ruralité), nouveau plan établi :

-Bonus ruralité (Région Auvergne-Rhône-Alpes) :	22 960.09 € (40%)
-FIC (Département du Puy de Dôme)	11 049.54 € (19.25%)
Sous-total aides publiques :	34 009.63 € (59.25%)
Autofinancement commune :	23 390.59 € (40.75%)

Suite à l'exposé de Monsieur Bruno GRIMBERG et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve la création d'un « mini-stadium » pour un montant de: 57 400.22 € HT,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Heure de fin de la séance : 20h45

---

#### Questions et points divers :

RLV 2030 :

Présentation du projet de territoire par M. Philippe DEMORTIERE DGS.

Projet LED :

Les éclairages tête de mât devraient être posés semaine 26.

Pour les luminaires de la descente de la Salle des Fêtes semaine 36 et 37.

Baptême de la Salle des Fêtes :

Il est proposé de donner le nom de l'ancien Maire, Monsieur JAUSSY à la Salle des Fêtes de la Commune.

# SÉANCE DU 25 AVRIL 2022

Liste des délibérations adoptées :

04-04-25-2022-01 : Annule et remplace la délibération 02-24-2022-04 du 24 février 2022  
Projet « mini stadium » : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Signature des membres présents :

Nom Prénom	Signature	Observations
MICHEL Didier		
ROULIN Franck		
GRIMBERG Bruno		
MEYER Jean-François		
FAYE Floriane		Bruno GRIMBERG
SALGUES Julien		
GROSS Matthieu		
MARQUANT Benjamin		Didier MICHEL
FERNANDEZ Sophie		
LE CLANCHE Hervé		

Compte rendu affiché le 02 mai 2022